



Le 6 août 2020

PRÉVENTION DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

Chère adhérente, Cher adhérent,

Les risques de dégâts par les sangliers dans les cultures de maïs et toutes autres cultures encore sur pied sont localement très importants. Je vous encourage donc à chasser dès maintenant à l'affût, à l'approche mais surtout en battue, tout en respectant les gestes barrières, sur vos territoires respectifs.

Afin de vous permettre d'augmenter les prélèvements à moindre coût pour diminuer les populations, les dégâts et les cotisations, je vous rappelle que la Fédération a décidé de ne plus rendre obligatoire le marquage des sangliers de moins de 20 kg plein.

Je vous encourage vivement à vous organiser avec vos voisins pour une meilleure efficacité, et si besoin, n'hésitez pas à revenir vers votre technicien de secteur pour évoquer avec lui les difficultés d'organisation de vos chasses.

En raison de la récurrence de la situation et du dérapage de la facture, des zones sont d'ores et déjà ciblées pour un suivi rigoureux des actions de chasse et des prélèvements tout au long de la saison.

Certain que vous comprendrez le sens de cette démarche et son intérêt, je vous prie d'agréer, Chère adhérente, Cher adhérent, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

F.H. de CHAMPS.